



ISSN 1766-3059

ISSN en ligne 2260-7846

Et si le dictionnaire historique était au service de la didactique du lexique : étude de cas du *Dictionnaire Historique de la langue française*

Sami Mabrak

École Normale Supérieure - Messaoud Zeghar - Sétif, Algérie

s.mabrak@ens-setif.dz

<https://orcid.org/0000-0001-8320-7338>

Reçu le 06-05-2021 / Évalué le 20-06-2021 / Accepté le 19-12-2021

Résumé

Le dictionnaire représente, pour de nombreux didacticiens, un support pédagogique indispensable à la didactique des langues, notamment pour la didactique de la compétence lexicale. La didactique du lexique de la langue française ne fait pas exception. Les dictionnaires français de langue générale jouent un rôle véritablement important dans la didactique du lexique de la langue française, comme langue première, seconde ou étrangère. La publication de la première édition du *Dictionnaire Historique de la langue française* en 1992 représente une valeur ajoutée par rapport à la lexicographie de la langue française, et donc par rapport à la didactique du lexique français. L'article présente les résultats d'une étude analytique de la valeur ajoutée que pourrait apporter le *Dictionnaire Historique de la langue française* à la didactique du lexique français sur les plans morphosémantique et syntaxique.

Mots-clés : lexique français, didactique du lexique, compétence lexicale, *Dictionnaire Historique de la langue française*, définition lexicographique

What if Historical Dictionaries Supported Lexicon's Didactics? A Case Study of the *Historical Dictionary of the French Language*

Abstract

For many educational practitioners, dictionaries represent an indispensable pedagogical support to language didactics, especially lexical competence didactics. The French language's didactics of lexical competence is no exception. The general French language dictionaries play a truly significant role in lexicon didactics of French as a first, second or foreign language. The publication of the first edition of the *Historical Dictionary of the French Language* in 1992 adds an important value to lexicography of the French, and thus to the French lexicon's didactics. This article presents the results of an analytical study of the additional value that the *Historical dictionary of the French Language* could bring to the didactics of the French lexicon on morpho-semantic and syntactic levels.

Keywords: French lexicon, lexicon didactics, lexical competence, *Historical Dictionary of the French Language*, lexicographic definition.

Introduction

Selon le CECRL (*Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues*), la didactique des langues est conditionnée par l'acquisition de quatre compétences linguistiques fondamentales et complémentaires : la compréhension et l'expression écrite, la compréhension et l'expression orale. Dans notre article, nous nous intéresserons à la didactique du lexique français comme un élément transversal. La maîtrise du lexique français implique le déploiement de nombreux outils pédagogiques dont chacun remplit une fonction précise ; nous citons les dictionnaires. Notre étude porte sur un type particulier des dictionnaires : le *Dictionnaire Historique de la langue française*¹, baptisé désormais le Robert Historique (Le RH). Nous cherchons à démontrer comment le RH pourrait-il être un outil pédagogique par excellence au service de la didactique du lexique français, et ce grâce à la macrostructure et à la microstructure du RH.

Nous adoptons une méthode analytique. Nous analysons comment la macrostructure et la microstructure du RH apporteront une valeur ajoutée à la didactique du lexique français. Si l'usage didactique des dictionnaires français de langue générale a fait l'objet de nombreuses études (Agnès, 2005), (Fontenelle, 2005) et (Zanola, 2018), il nous semble que le RH n'a pas vraiment bénéficié d'autant de réflexions à l'exception de certaines analyses indirectes ou marginales (Picoche, Souhaité, 2004).

1. La didactique du lexique

1.1. Acquisition lexicale

L'*acquisition lexicale* se définit par analogie à l'*enrichissement lexical* comme étant une démarche pédagogique visant à permettre aux apprenants d'accroître le nombre de lexies dont ils connaissent l'orthographe, le sens et les usages (Elalouf, Keraven, 2004). Pour Plane et Lafourcade (2004 : 50), elles définissent l'acquisition lexicale en la comparant par le terme *représentation mentale*. Cette comparaison se manifeste du point de vue linguistique dans la manière dont les nouvelles lexies sont acquises et réorganisées par l'apprenant dans sa représentation mentale. Quant à l'acquisition en tant que démarche didactique, elle se distingue par rapport à l'acquisition syntaxique (Plane, Lafourcade, 2004 : 50). Autrement dit, l'acquisition lexicale se présente comme un processus d'apprentissage de nouvelles lexies qui précède séquentiellement l'acquisition syntaxique. Selon les propos de Branca-Rosofet (2008 : 266), le « *développement d'une conscience métalinguistique* » est indispensable pour l'acquisition lexicale, et cela est possible grâce à une communication linguistique réfléchie et ancrée dans un contexte précis. La notion

d'acquisition lexicale nous amène inévitablement à nous intéresser aux approches didactiques développées précisément pour la didactique du lexique.

1.2. Approches didactiques du lexique

La lecture est l'approche didactique la plus analysée dans le cadre de la didactique du lexique français. Pour David (2000), la lecture est une porte d'entrée par excellence au lexique. Dans le même sens, Nagy et al. (1985) affirment que nombreuses sont les recherches ayant démontré que la lecture représente un moyen essentiel dans l'acquisition du lexique. Les apprenants construisent progressivement le(s) sens et le(s) usage(s) de la même lexie relevée dans différents contextes. Par ailleurs, comme l'indique Carver (1994), l'approche didactique du lexique par la lecture pourrait être confrontée à une vraie problématique selon laquelle la lecture elle-même est remise en question. En fait, un seul signe linguistique inconnu pourrait compliquer la compréhension globale. Pour finir, Lété (2018) insiste sur le fait que la lecture constitue une approche didactique permettant non seulement d'accéder au lexique, mais aussi d'apprendre l'orthographe, la phonétique, etc.

L'usage du lexique dans le cadre des activités d'expression écrite ou orale est considéré également, selon Grossmann (2011 : 165), comme l'une des approches didactiques du lexique. Il suffit d'observer les difficultés d'expression chez les apprenants pour que l'enseignant soit en mesure de leur enseigner le lexique convenable. Cette approche, dite *apprentissage incident*, mise sur des compétences lexicales, chez l'enseignant comme chez l'apprenant, sur différents niveaux : métalinguistique, polysémie, synonymie, antonymie, etc. Cortier et Faugeras (2004 : 77) cautionnent cette approche dans la mesure où elle permet de « donner aux élèves les moyens d'enrichir en permanence leur vocabulaire en travaillant sur les relations lexicales (antonymie, synonymie, hyperonymie) et les procès de dérivation lexicale, sur les racines du vocabulaire savant et les divers affixes ». Ainsi, *l'approche de la lexicologie explicative et comminatoire*, dont l'origine remonte à la théorie du *Sens-Texte*, a permis « d'introduire des types de relation sémantique jusque-là ignorés ou méconnus dans le cadre de la didactique du lexique » (Grossmann, 2011 : 177). Dans la même optique, Novakova (2004) propose une approche fondée sur la notion d'une *syntaxe sémantique* qui considère le sens comme « un procès qui se construit entre deux termes ». Il est possible, selon Picoche et Souhaité (2004 : 221), d'enseigner et d'apprendre le lexique en adoptant une *approche autonome*. Ainsi, vue la spécificité du sujet de notre étude, nous partageons la proposition de Polguère (2004 : 115) qui se fixe comme objectif de fonder une « théorie lexicographique axée sur la définition d'outils de description lexicale ».

1.3. La compétence lexicale

La compétence lexicale selon le CECRL se manifeste à travers la manière dont un locuteur est capable de comprendre et de se faire comprendre en faisant appel au lexique d'une langue donnée en tant que système (lexique, grammaire, syntaxe, etc.). La notion de la compétence lexicale « implique aussi une compréhension de l'organisation du système lexical de la langue et des stratégies qui facilitent l'acquisition de mots nouveaux » (Ancil, 2015 : 113). Quant à Grossmann (2011 : 164), il aborde la notion de la compétence lexicale en proposant une définition plus profonde : la compétence lexicale « inclut la capacité à faire des hypothèses sur le sens d'un mot inconnu, à partir d'éléments morphologiques, phrastiques ou textuels et à construire et affiner progressivement le sens des unités lexicales, en distinguant leurs différentes acceptions mais aussi en les intégrant dans des réseaux sémantiques ». Par ailleurs, Polguère (2004 : 116) suggère de comparer la compétence lexicale au *savoir lexical* structuré sur la base de trois types de liens, à savoir : *liens définitionnels, liens sémantiques et dérivationnels, et liens collocationnels*.

2. La place du dictionnaire dans la didactique du lexique

Selon le dictionnaire de linguistique (Dubois et al., 2002 : 146), « le dictionnaire est un ouvrage didactique constitué par un ensemble d'articles dont l'entrée constitue un mot ; ces articles sont indépendants les uns des autres ». Dans cette définition, l'expression *ouvrage didactique* nous interpelle et nous renseigne effectivement sur l'objectif principal des dictionnaires. Le dictionnaire est un ouvrage de description du lexique du point de vue lexicographique et un ouvrage d'apprentissage de ce même lexique du point de vue didactique. Cela est possible grâce à la macrostructure et à la microstructure des dictionnaires. En fait, la macrostructure des dictionnaires est définie en fonction « du nombre d'entrées de lemmes, ou de formes fléchies, la nature de ses entrées et sa microstructure (la nature des informations associées à ces entrées » (Fontenelle, 2005 :120).

Le dictionnaire de langue est un outil pédagogique par excellence, et ce grâce à la description normalisée et rigoureuse du lexique (Polguère, 2004 : 123). L'utilité particulière des dictionnaires réside dans le fait qu'ils soient à la disposition de tous les apprenants même ceux ayant un niveau lexical modeste. Les dictionnaires, comme outils didactiques, concrétisent « une approche conjointe du lexique et de la syntaxe sur une base sémantique » (Chanfraul-Duchet, 2004 : 109). Par ailleurs, Elalouf et Keraven (2004 : 187) proposent une définition complexe du dictionnaire, comme moyen didactique et d'étude de langue, qui est elle-même un

moyen d'acquisition des connaissances et des savoirs. Auroux (1992), quant à lui, insiste sur la valeur des dictionnaires comme outils de grammatisation. Grâce à leur microstructure, les dictionnaires assurent pour les apprenants un accès facile à une richesse lexicale vaste et une richesse d'informations encyclopédiques importantes (Paveau, 2000).

Nombreuses sont les études ayant montré la valeur ajoutée du dictionnaire de langue dans le cadre de la didactique du lexique. Dans le cas de la didactique des faux amis en langue française, le dictionnaire constitue un passage obligé pour les apprenants (Cortier, Faugeras, 2004 : 85). L'étude menée par Elalouf et Keraven (2004 : 187) a montré à quel point le dictionnaire est indispensable pour la lecture des textes du Moyen Âge. Ainsi, Plane et Lafourcade (2004 : 56) ont démontré comment le dictionnaire permet aux apprenants de découvrir de nouveaux sens et de nouvelles significations dans le cadre d'une activité d'expression écrite. Ancil (2015) a mené une étude démontrant le rôle que jouent les dictionnaires en termes d'autocorrection des erreurs lexicales dans une activité d'expression écrite. L'étude menée par Tremblay (2004 : 138) a permis de conclure que le *Dictionnaire du français usuel* présente un grand intérêt pour la didactique du lexique actif du français, notamment en ce qui concerne la dérivation sémantique et la collocation. Concernant le phénomène linguistique de collocation, Agnès (2005) a démontré, grâce à son étude, la valeur ajoutée des dictionnaires de langue de spécialité.

3. Le RH comme moyen didactique

Les dictionnaires historiques, en l'occurrence le RH, sont compilés suivant une approche diachronique (Mabarak, 2020). C'est d'ailleurs pour cela que les dictionnaires historiques sont censés répondre à un besoin didactique particulier. Il s'agit de permettre aux apprenants de découvrir le sens d'une lexie, désormais entrée principale ou secondaire, depuis la première attestation jusqu'à nos jours. Dans le cas du RH, il constitue un support didactique du lexique français (Bonnet, 2004 : 35). C'est dans ce sens que Picoche et Souhaité (2004) proposent une approche diachronique, en l'occurrence des dictionnaires historiques, qui assurent, selon elles, un accès à la mémoire et à l'histoire de la langue en tant que composantes essentielles de la compétence lexicale. Le recours au dictionnaire historique dépend de l'activité pédagogique ainsi que de son objectif didactique. En fait, le dictionnaire historique sera nécessaire pour « mieux comprendre les liens qui se tissent entre les mots, d'accéder au potentiel symbolique du matériel lexical » (Grossmann, 2011 : 172). En revanche, un dictionnaire de langue générale serait suffisant uniquement s'il s'agit d'une activité d'expression écrite dans laquelle l'apprenant sera amené à choisir le mot qui convient en fonction de la situation.

Par ailleurs, le RH comme outil d'apprentissage du lexique français permet aux apprenants de « dévoiler ces caractéristiques des unités du système linguistique, ainsi que de suivre et dater la formation des dérivés, de même que la structuration des concepts et de leurs relations au sein du lexique de spécialité d'un domaine donné » (Grimaldi, 2018 : 50). Comme nous l'avons précisé dans la section consacrée à la compétence lexicale, la synonymie est un phénomène central dans la didactique du lexique. Il se trouve que le RH est une source d'apprentissage par excellence des synonymes, notamment quand il s'agit de l'évolution morphologique et sémantique des lexies synonymiques (Zanola, 2018). D'ailleurs c'est pour cette raison que, dans les exercices consacrés aux familles de mots, les enseignants hésitent entre « une définition historique et une conception plus nettement sémantique, rassemblant uniquement les apparentés morphologiques qui conservent un noyau de sens commun » (Grossmann, 2011 : 171).

3.1. Lexique français contemporain

Alain Rey met en exergue dans la préface du RH que ce dernier définit principalement le lexique français contemporain. Or, le recours au lexique français ancien dépendra si ce dernier est indispensable pour définir les mots français contemporains. Effectivement, les entrées principales et secondaires du RH sont constituées essentiellement à partir des mots français actuellement en usage. Dans le même temps, les mots français rares ou disparus ne sont pas totalement exclus, ils sont présents dans la mesure où ils sont indispensables à la compréhension de l'évolution morphologique et sémantique des mots français contemporains. Par conséquent, il est essentiel de confirmer, du point de vue didactique, que le RH a réussi à trouver pour le lexique français ancien une place essentielle et nécessaire pour l'usage du lexique français contemporain.

3.2. Les définitions lexicographiques comme sources de didactique

Les définitions lexicographiques que fournit le RH comprennent trois types d'informations : morphologique, sémantique et contextuelle (Mabrak, 2018 :2017). La nature de ces informations démontre clairement à quel point le RH pourra constituer une source de didactique du lexique par excellence, notamment en ce qui concerne le *savoir lexical*, c'est-à-dire, préciser le(s) sens et le(s) usage(s) du lexique français en contexte. Par conséquent, en consultant la définition lexicographique d'une entrée, l'apprenant sera amené systématiquement à découvrir l'histoire de son évolution morphologique et sémantique ainsi que ses usages en contexte.

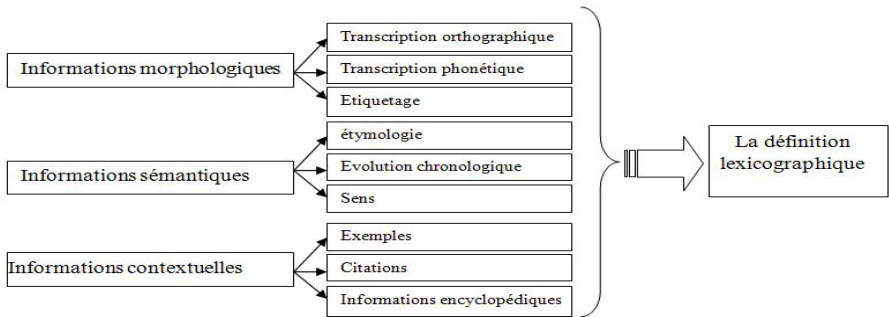


Figure 1: Typologie d'informations lexicales fournies par le RH.

3.3. L'accès étymologique au lexique français

Le RH propose une démarche différente par rapport à celle proposée par les dictionnaires de langue générale, à savoir : le regroupement et la mise en ordre du lexique français suivant un critère étymologique. C'est-à-dire, les lexies de la même famille lexicale sont classées sous la même entrée, qui est la base de dérivation (Mabrak, 2021 :343). Par conséquent, en consultant la définition d'une lexie (Entrée), l'apprenant sera amené systématiquement à consulter l'ensemble de la famille lexicale. À titre d'exemple, le RH traite la lexie (Grâce) comme entrée principale étant donné qu'elle représente la forme lexicale la plus ancienne au sein de sa famille lexicale. Sous l'entrée (Grâce), le RH regroupe toutes les formes dérivées, à savoir : *gracier, gracieable, gracieux, gracieusement, gracieuseté, gracieuser, disgrâce, disgracié, disgracier, disgracieux, disgracieusement, remercier et remerciement*. Par conséquent, cette démarche assure, selon notre analyse, un accès facile et direct au lexique français. Cela permettra aux apprenants de développer leur compétence lexicale.

Étant donné que le RH est un ouvrage historique, il est censé présenter l'origine étymologique du lexique français, notamment s'il s'agit d'une origine étymologique étrangère. Par exemple, le RH précise que l'entrée (Limon) a deux origines étymologiques : la première est latine (Limonem) qui signifie (Boue), alors que la deuxième est perse (Lîmûn) qui signifie (Citron). Le RH note également que le mot (Limon) a fait son entrée dans la langue française par le biais de l'arabe et l'italien, pour signifier (Citron). Cette information étymologique présente pour l'apprenant un élément essentiel dans la constitution de la valeur sémantique de la lexie (Limon) dans un exercice didactique : lecture ou expression écrite ou orale.

L'entrée (Limon) dans le RH (1) :

LIMON n. m. est issu (fin XI^e s.) du latin populaire °limonem, accusatif de °limo « boue », issu du latin classique limus « boue, vase » et aussi « lichen », et « aubier », à rapprocher du vieil islandais slim, de l'ancien haut allemand slīm « boue » et, sans doute, du grec leimôn « prairie humide », limnê « marais ». Limus survit dans l'ancien français lum, lun (fin XII^e s., 1306), l'ancien provençal lim, l'espagnol et l'italien limo.

L'entrée (Limon) dans le RH (2) :

LIMON n. m. est emprunté (v. 1314) à l'italien limone « sorte de citron acide » et « arbre qui le produit » (XIV^e s.), lui-même emprunté par l'intermédiaire de l'arabe laymūn, au persan līmūn de même sens, à rattacher au sanskrit nimbū désignant une variété d'agrumes. La culture de ce fruit, introduite par les Arabes dans le bassin méditerranéen, a été importée en Italie lors des Croisades (comme on le lit dans les récits de voyage en Terre sainte, au XIV^e s.).

La valeur ajoutée du traitement étymologique proposé par le RH pour le lexique français s'explique également par le fait qu'il donne des informations sur le(s) sens et le(s) usage(s) du lexique dans la langue d'origine. Par exemple, le RH précise le sens de la lexie (Minbar) dans la langue arabe qui est la langue d'origine du point étymologique.

L'entrée (Minbar) dans le RH :

MINBAR n. m. est un emprunt (1866) à l'arabe, où le mot désigne la chaire d'une mosquée. Minbâr, qui vient d'une racine signifiant « accentuer, manifester, rendre sensible », s'applique à l'estrade pour prêcher. Le minbar est souvent orné de sculptures.

3.4. Le lexique français en contexte

Le RH définit le lexique français et met en avant ses usages tout en proposant deux types d'informations contextuelles, à savoir les exemples et les citations. En fait, le RH constitue un outil pédagogique efficace pour ce type d'information nécessaire à la didactique du lexique français.

3.4.1. Les exemples

Le RH intègre dans la définition lexicographique les exemples selon deux modèles. Selon le premier modèle, le RH introduit l'exemple par l'expression (par exemple) comme dans le cas des exemples utilisés dans les entrées : (Réduire), (Réalité) et (Fuir).

L'entrée (Réduire) dans le RH :

(1538), dans réduire en cendres (1665) et spécialement en chimie (1680), par exemple dans réduire un oxyde. Certains emplois (en dessin, en géométrie) correspondent à la valeur générale de « ramener (qqch.).

L'entrée (Réalité) dans le RH :

Dans l'usage courant, la réalité correspond à « vie réelle », par opposition au rêve, au désir, à la fiction (v. 1700), (par exemple dans : la réalité dépasse la fiction), et une, des réalité(s) désigne une chose telle qu'elle est, un fait réel (1657-1662).

L'entrée (Fuir) dans le RH :

Les sens figurés, « échapper » (1538, tr. ; par exemple dans le sommeil me fuit) et « chercher à échapper à des difficultés d'ordre moral » (1549) sont devenus assez littéraires.

Selon le deuxième modèle, le RH inclut les exemples dans la définition lexicographique sans mentionner qu'il s'agit d'un exemple, comme dans l'entrée (Sélection). Par ailleurs, le RH intègre entre parenthèses les deux exemples (*Une belle sélection ; la sélection française*) sans mentionner que ces deux expressions sont des exemples.

L'entrée (Sélection) dans le RH :

Il désigne aussi, par métonymie du premier emploi (1887), l'ensemble des éléments choisis, spécialement (1908) en parlant de joueurs, d'athlètes pour une compétition (une belle sélection ; la sélection française...), en général avec l'idée d'élimination des moins aptes.

Les exemples constituent un moyen efficace à la didactique lexicale. En intégrant des exemples dans les définitions lexicographiques, le RH facilite l'accès au lexique français à travers des démonstrations réelles et contextualisées. Par conséquent, l'apprenant, en utilisant le RH, consulte à la fois la définition du mot cherché et découvre ses usages contextuels grâce à des exemples réels. Du point de vue didactique, la valeur ajoutée des exemples, proposés par le RH, réside dans le fait qu'ils permettent de renseigner l'apprenant sur l'évolution morphologique et sémantique du lexique français en contexte. Effectivement, les exemples dans le RH fournissent des informations contextualisées à propos des différents usages, anciens et contemporains, du lexique français. et sémantique du lexique français en contexte. Effectivement, les exemples dans le RH fournissent des informations contextualisées à propos des différents usages, anciens et contemporains, du lexique français.

3.4.2. Les citations

Dans la définition d'entrée (Plusieurs), le RH fait appel à une expression qui provient de la *Chanson de Roland* (Plusure choses). Cette citation a pour objectif d'illustrer comment la lexie (Plusieurs) est utilisée pour signifier (Quelques). Dans la définition d'entrée (Plutonium), le RH se base sur une lettre rédigée par Edward-Daniel Clarke qui atteste que la lexie (Plutonium) a été choisie pour dénommer le baryum. Par ailleurs, le modèle semi-libre conviendrait à reprendre des citations qui n'étaient pas rédigées à la base en Français, comme c'est le cas de la citation en anglais dans la définition d'entrée (Plutonium).

L'entrée (Plutonium) dans le RH :

Planète découverte dans le système solaire, aujourd'hui considérée comme un planétoïde. Dès 1816, on rencontre plutonium dans la traduction d'une lettre en anglais d'Edward-Daniel Clarke (Annales chim. et phys.) qui déclare avoir choisi le nom de plutonium comme dénomination du baryum. Plutonium n'en a pas moins été supplanté par baryum en ce sens.

Le deuxième modèle semi-libre pourrait être utilisé aussi pour des citations dont la langue d'origine est la langue française. Dans la définition des entrées (Tirer) et (fuir), le RH utilise deux citations reformulées. La citation « *faire sortir (qqch.) de son contenu* » incluse dans la définition d'entrée (Tirer) provient de La Chanson de Roland.

L'entrée (Tirer) dans le RH :

Dans La Chanson de Roland (1080), tirer est employé au sens général de « faire sortir (qqch.) de son contenant », souvent avec une idée d'effort ; cette acception se développe surtout à partir du moyen français. Le verbe s'emploie spécialement dans tirer l'épée « se battre » (1459 ; [...]).

Dans la définition d'entrée (Draper), le RH fait appel à une citation dont l'auteur est Victor Hugo. Cette citation a pour objectif d'attester que le verbe (Draper) a été utilisé pour exprimer le sens de « *se mettre en valeur d'une façon théâtrale* ». Les citations contribuent à mettre l'apprenant dans un contexte réel dans lequel l'entrée est utilisée.

3.5. L'évolution morphologique et sémantique du lexique français

Le RH ne se contente pas de donner des informations d'ordre linguistique (morphologique, sémantique et syntaxique), il fournit également des informations d'ordre encyclopédique. À ce titre, le RH définit l'entrée (Divorce) en donnant

des informations qui ne s'inscrivent pas forcément dans le cadre d'une définition lexicographique dans un dictionnaire de langue générale. Il s'agit ici de donner plus de détails d'ordre historique et encyclopédique sur l'entrée (Divorce), contrairement au dictionnaire Le Petit Robert qui se contente de préciser l'information suivante : « *Le divorce, introduit en France par la loi 20 septembre 1792, supprimé en 1816, fut rétabli par la loi du 27 juillet 1884* ».

L'entrée (Divorce) dans le RH :

Le mot est attesté isolément avec un sens douteux (« délai, attermoisement » ?) puis (1395) avec sa valeur moderne de « rupture légale du mariage civil », dans un contexte antique. L'emploi dans un contexte moderne est fonction des institutions : interdit par l'Église catholique mais autorisé par les protestants (XVI^e s.), le divorce, en France, est légal de 1790 à 1815, puis de nouveau interdit. Il ne redevient légal qu'en 1884. Mais le mot lui-même s'était diffusé dès le XVIII^e s., prenant par extension le sens figuré de « rupture, dissension ».

Cette entrée permet d'observer comment le RH précise que le divorce en tant qu'acte civil a été introduit, puis interdit et finalement rétabli en France dans la période de 1790 à 1884. Ces informations d'ordre encyclopédique ne sont pas dans la définition lexicographique pour clarifier le sens ou l'usage de la lexie (Divorce), ces informations permettent aux apprenants de découvrir comment l'Etat français a traité la question du divorce et comment ce dernier est passé du domaine de la religion au domaine de la politique civique.

Le RH ne se contente pas de donner des informations encyclopédiques ayant une dimension historique comme c'est le cas de l'entrée « Divorce » : le RH est aussi une source d'informations contemporaines et parfois d'informations de spécialités, comme c'est le cas de la définition de l'entrée « Spot ». Le RH donne des informations concernant l'entrée (Spot) dans deux domaines de spécialités. Tout d'abord des informations relevant du domaine de la physique : « *en physique, désigne d'abord un point lumineux réfléchi sur le miroir de certains instruments de mesure, qui se déplace sur une échelle graduée* ». Ensuite, des informations relevant du domaine du cinéma : « *un petit projecteur à faisceau lumineux étroit, utilisé pour éclairer un acteur, une partie de décor, message publicitaire* ».

L'entrée (Spot) dans le RH :

Spot, en physique, désigne d'abord un point lumineux réfléchi sur le miroir de certains instruments de mesure, qui se déplace sur une échelle graduée ; cet emploi se prolonge par le sens plus récent (1948) de « tache lumineuse produite par les électrons qui viennent frapper un écran fluorescent, dans un tube cathodique ».

Conclusion

Le lexique est une composante linguistique transversale. La didactique du lexique représente alors un passage obligé et indispensable pour la maîtrise de la langue. La didactique du lexique français implique le déploiement de nombreux outils pédagogiques, parmi lesquels le dictionnaire. Notre étude a démontré comment le RH apporte une valeur ajoutée à la didactique du lexique français, et ce grâce à sa macrostructure et sa microstructure.

Le RH propose un accès étymologique au lexique français. En cherchant une lexie, l'apprenant sera amené systématiquement à découvrir l'ensemble des lexies appartenant à la même famille lexicale. Cela représente, du point de vue didactique, l'un des processus pédagogiques visant à développer la compétence lexicale. Certes, le classement des entrées selon un principe étymologique présente certaines limites. Par exemple, l'apprenant est supposé connaître au sein de chaque famille lexicale la lexie qui sert comme base de dérivation, et donc comme entrée principale. Quant à la définition lexicographique, le RH assure un accès à trois types d'informations : morphologiques, sémantiques et contextuelles. Ces informations démontrent clairement à quel point le RH pourrait être déployé comme outil didactique du lexique français par excellence. Le RH permet aux apprenants non seulement d'accéder au lexique français comme composante linguistique transversale, il garantit également un accès à l'histoire de la langue française en racontant de quelle manière les mots français naissent, meurent ou continuent à évoluer dans le temps et dans l'espace. Enfin, le RH constitue un moyen important pour la didactique du lexique français en expliquant comme ce dernier entre en contact avec le lexique des autres langues, voisines ou lointaines.

Bibliographie

- Auroux, S. 1992. Le processus de grammatisation et ses enjeux. In: *Histoire des idées linguistiques*. Tome 2. Liège : Mardaga.
- Agnès, T. 2005. « Le dictionnaire de collocations est-il indispensable ? ». *Revue française de linguistique appliquée*, n° 10, vol. 2, p. 31-48.
- Anctil, D. 2015. Un meilleur enseignement lexical pour une plus grande appropriation de la langue. In : *Service de la langue française et de la politique linguistique, S'approprier le français*. Paris : De Boeck Supérieur.
- Bonnet, V. 2004. Les mots construits au regard des manuels de collège. In: *Didactique du lexique*. Paris : De Boeck Supérieur.
- Branca-Rosofet, S. e. 2008. Linguistique de corpus et didactique du lexique : la mise en mots des sensations dans une classe de CE1. In : *Les apprentissages lexicaux : lexique et production verbale*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion.
- Carver, R. P. 1994. « Percentage of unknown vocabulary Words in Text as a Function of the relative Difficulty of the Text : Implications for Instruction ». *Journal of Reading Behavior*, n° 26, vol. 4, p. 413-437.

- Chanfraul-Duchet, M.-F. 2004. *Vers une approche syntagmatique du lexique en didactique du français*. In : *Didactique du lexique, Contextes, démarches, supports*. Paris : De Boeck Supérieur.
- Cortier, C., Faugeras, M.-P. 2004. Développement des compétences morpho-lexicales en français langue seconde. In : *Didactique du lexique*. Paris : De Boeck Supérieur.
- David, J. 2000. « Le lexique et son acquisition : aspects cognitifs et linguistiques ». *Le français aujourd'hui*, n°131, p. 31-41.
- Dubois, J., al.2002. *Dictionnaire de linguistique*. Paris : Larousse.
- Elalouf, M.-L., Keraven, J. 2004. L'acquisition du lexique à l'épreuve d'un grand corpus de textes d'élèves. In : *Didactique du lexique*. Paris : De Boeck Supérieur.
- Fontenelle, T. 2005. « Dictionnaires et outils de correction linguistique ». *Revue française de linguistique appliquée*, n°10, vol.2, p. 119-128.
- Grimaldi, C. 2018. « Explorer la langue en diachronie : lexicographie et grammaire dans l'enseignement des langues de spécialité ». *Études de linguistique appliquée*, n°189, vol 1, p. 49-61.
- Grossmann, F. 2011. « Didactique du lexique : état des lieux et nouvelles orientations ». *Pratiques*, n°149-150, p. 163-183.
- Lété, B. 2018. Apprendre le vocabulaire et l'orthographe dans les manuels de lecture. In : *Psychologie cognitive des apprentissages scolaires*. Paris : Dunod.
- Mabrak, S. 2021. « Quand des signes linguistiques deviennent des entrées des dictionnaires : le cas du dictionnaire historique de la langue française ». *Revue Traduction et langues*, n° 1, vol. 20, p. 337-352.
- Mabrak, S. 2020. Critères de constitution des entrées à partir d'un corpus historique : le cas des dictionnaires historiques anglais, arabe et français. In : *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*. Grenoble : éditions des archives contemporaines.
- Mabrak, S. 2018. *La macrostructure et la microstructure des dictionnaires historiques : étude analytique et comparative de la macrostructure et de la microstructure des dictionnaires historique français, anglais et arabe*. Thèse de doctorat. Université Lumière Lyon 2
- Nagy, W. E., Anderson, R. C., Hermanc, P. A. 1985. Learning words from context. *Reading Research Quarterly*, n° 20, vol.2, p. 223-253.
- Novakova, I. 2004. Approche lexicale des expressions verbonominales en français langue étrangère. In : *Didactique du lexique*. Paris : De Boeck Supérieur.
- Paveau, M.-A. 2000. « La richesse lexicale entre apprentissage et acculturation ». *Le français aujourd'hui*, n°131, p. 19-30.
- Picoche, J., Souhaité, S. 2004. L'utilisation du Dictionnaire du français usuel pour l'enseignement du vocabulaire. In : *Didactique du lexique. Contexte, démarches, supports*. Bruxelles : De Boeck Université.
- Plane, S. 2004. *Un consensus à interroger : la question des "mots difficiles". Quelques éléments d'une enquête sur le repérage des problèmes lexicaux*. Québec.
- Plane, S., Lafourcade, B. 2004. Pour une approche discursive de l'apprentissage du lexique : les activités définitionnelles. In : *Didactique du lexique*. Paris : De Boeck Supérieur.
- Polguère, A. 2004. La paraphrase comme outil pédagogique de modélisation des liens lexicaux. In : *Didactique du lexique*. Paris : De Boeck Supérieur.
- Tremblay, O. 2004. Pour un apprentissage structuré de l'enseignement-apprentissage du lexique. In : *Didactique du lexique. Contexte, démarches, supports*. Bruxelles : De Boeck Université.
- Rey, A. (Dir) 2010. *Dictionnaire historique de la langue française : contenant les mots français en usage et quelques autres délaissés, avec leur origine*. Paris : Le Robert.
- Zanola, M.-T. 2018. « Les relations synonymiques du lexique spécialisé dans la tradition lexicographique entre XVIII^e et XIX^e siècles : le cas de l'habillement féminin ». *Études de linguistique appliquée*, n°1, vol. 189, p. 35-47.

Note

1. Rey, A. (Dir.) 2010. *Dictionnaire historique de la langue française : contenant les mots français en usage et quelques autres délaissés, avec leur origine*. Paris: Le Robert.